



## **Projet éducatif Accueils Périscolaires "Mercredis récréatifs"**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,  
la CAF de Douai et la commune de Rieulay délèguent par convention  
à l'association les Chti Bouts,  
**l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement le Mercredi  
pour les enfants de 2 à 6 ans.**

### **1) Historique et objectifs de l'association**

L'Association est créée en juillet 2004, par un collectif de mamans bénévoles.

2005 – 1<sup>er</sup> atelier parents-enfants 0/6 ans itinérants sur Marchiennes, Rieulay, Tilloy les Marchiennes, W-Hamage.

2006 – Mise en place des accueils de loisirs 2/6 ans itinérants Rieulay, Tilloy les Marchiennes, W-Hamage.

2007 – Ouverture de la Ludothèque fixe et itinérante Marchiennes, Rieulay, Tilloy les Marchiennes, W-Hamage.

2010 – Mise en place d'accueil de loisirs 2/6 ans "Mercredis Récréatifs" Rieulay.

L'association Les Chtibouts a pour but d'imaginer, d'échanger et d'écouter des idées différentes afin de **concevoir un même projet** et atteindre **ensemble** un objectif commun, **le bien-être de nos Chti bouts et le plaisir de partager**. La bienveillance, l'empathie, l'écoute, la solidarité, le respect et le dynamisme sont donc fondamentaux au sein de notre conseil.

Chacun, chacune d'entre nous s'investit à sa manière et selon ses disponibilités afin de faire vivre nos différents projets et continuer à développer l'association.

L'association entretient un esprit familial par une démarche conviviale et encourage la réelle implication des enfants, des parents et des grands-parents dans la vie des différents projets. Elle veut lutter contre l'exclusion et l'isolement des différents publics, favoriser les temps de partages, les relations et les échanges entre enfants et parents. Et ainsi créer du lien social et construire dans la durée, des actions pérennes.

### **2) Présentation et objectif des "Mercredis Récréatifs"**

Notre objectif principal :

- Imaginer, organiser et proposer des loisirs éducatifs et culturels de proximité pour tous en milieu rural.
- Ouvrir l'esprit, la créativité et éveiller la curiosité des enfants.

- Respecter le rythme de l'enfant.
- Apporter un soutien à la parentalité.

Dans la mise en place et la gestion des ACM, l'association souhaite apporter aux enfants un véritable temps de détente et de loisirs en répondant à certaines valeurs :

- Aborder la collectivité tout en douceur en respectant le rythme de l'enfant
- Encourager l'autonomie, et le respect de soi, favoriser le choix de l'enfant.
- Apprendre et développer la notion de respect chez l'enfant, l'entraide.
- Accroître l'imaginaire, et la créativité chez l'enfant.
- Le respect de la sécurité physique, morale, affective des jeunes enfants.
- L'accès aux loisirs pour tous en milieu rural.
- Favoriser la découverte de l'enfant et l'implication des parents dans la vie du centre.
- Le respect du rythme de vie de l'enfant et de ses besoins alimentaires (diététique infantile).
- Discuter avec les enfants dans un esprit bienveillant.  
Lutter contre l'exclusion.
- Respecter les valeurs familiales, personnelles, et culturelles.
- Faire vivre aux enfants de véritables moments de détente et de loisirs durant le centre de loisirs

Il nous semble par ailleurs primordial de **garder l'esprit familial et convivial** propre à notre association tout en faisant appel à des professionnels. Etant nous-même parents, il nous semble en effet important de **favoriser la communication avec les familles et la réelle implication des parents dans la vie du centre de loisirs**.

Et également nécessaire que l'enfant puisse **partager ses découvertes avec sa famille à l'extérieur mais aussi à l'intérieur du centre** (réalisation d'expositions, accueil des enfants et de leurs parents, consultation du carnet de bord etc....) et ainsi échanger sur le "**comment s'est passée la journée**". Cette volonté d'impliquer les parents doit inspirer l'organisation même du centre de loisirs.

Pour accueillir un enfant, il est capital de prendre en considération les difficultés qui se jouent lors de sa séparation avec ses parents. Le rôle de l'équipe pédagogique est d'accompagner ce moment difficile avec empathie, de veiller à ce que cette séparation soit progressive et la plus douce possible pour lui et sa famille (prendre en compte la tristesse de l'enfant face à la séparation) afin que s'établissent des liens de confiance, constructeurs et enrichissants.

Nous proposons et mettons en place un temps d'adaptation modulé pour chaque enfant et sa famille. Il permet aux enfants et aux parents d'apprendre à gérer la séparation. Nous insistons sur la relation avec les parents pour que s'instaure une confiance mutuelle et que chacun puisse trouver sa place. Grâce à ce travail, nous veillons à la sécurité affective de l'enfant.

Le règlement du Centre de loisirs prévoit des sanctions en cas de non-respect des règles instaurées qui nous semblent fondamentales. Il est communiqué à chaque famille et leurs enfants, qu'ils signent en guise d'engagement en début de centre.

Par ailleurs la notion de respect implique que l'équipe d'encadrement **prenne en compte le rythme de chaque enfant** dans la planification de la journée d'accueil (temps calmes, siestes etc....).

### **3) L'équipe**

L'équipe est composée d'un(e) directeur (trice) diplômé (e) qui est compté(e) dans l'effectif d'animation, d'un(e) animateur (trice) diplômé(e) du BAFA et éventuellement d'un animateur stagiaire. Ceux-ci veillent à respecter le projet pédagogique et les valeurs de notre association.

Les parents bénévoles de l'association peuvent aussi s'associer à l'équipe d'encadrement pour certaines occasions (sortie à pied etc...) en accord avec la DDCS du Nord.

L'association dispose, du fait de la mise en place des ateliers parents enfants, d'une liste d'intervenants professionnels susceptibles d'intervenir ponctuellement lors des sessions de centre de loisirs.

### **4) Fonctionnement des Mercredis Récréatifs**

Ceux-ci fonctionnent, tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, au sein de l'école maternelle "Le Colombier" de Rieulay.

Le médecin de PMI a été étroitement associé au choix des locaux.

L'accueil des enfants, Mercredis ou vacances scolaires, est assuré de 8h00 à 17h00. Un service de cantine et de garderie (17h00 à 18h00) sont proposés.

- L'accueil

Pour répondre aux besoins de tous, l'accueil est possible à la 1/2 journée, journée ou semaine.

Le matin : Accueil échelonné des enfants et des parents : 8h00– 9h30.

Nous offrons la possibilité de prendre un repas sur place, celui-ci est pris au sein de l'EHPAD "résidence des onze villes" de Rieulay et préparé par un cuisinier de Lys Restauration.

L'après-midi : Accueil échelonné des enfants : 13h30 – 14h00.

Un temps de sieste et/ou temps calme sont proposés aux enfants après le repas.

Ainsi, l'accueil est assuré de 8h à 18h pour répondre aux besoins des parents qui travaillent.

- l'implication des parents dans la vie du centre de loisirs :

Il semble intéressant pour chaque session de réaliser et de mettre à disposition un « journal de bord » commun à tous les enfants et consultable par les parents.

Y figureront :

- un bilan de la journée et des sessions précédentes.
- l'ensemble des règles d'hygiène et de vie en communauté
- une charte rédigée en collaboration avec les enfants pour chaque session de fonctionnement du centre de loisirs. Cette initiative répond à l'idée qu'il est plus facile d'adhérer à des règles qu'on a soi-même formulées.

De plus L'équipe propose également de partager, en cours de session, des rencontres conviviales avec les familles et leur permettre de s'impliquer dans la vie du centre de loisirs (expo, spectacles, goûter parents-enfants etc.) et ainsi favoriser la discussion et le bien-vécu de l'enfant lors de cette session.

L'implication des parents dans la vie du centre est très importante. Ils sont aussi invités à partager un moment d'échange avec leur enfant ou faire partager certains de leurs talents (cuisine, contes, musique, sorties...)

### 5) Modalités d'inscription

#### Les tarifs

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLES RIEULAY			
	1/2 journée	Journée	Forfait Semaine	Garderie
0 à 499	2,30 €	4,35 €	18,90 €	1,50 €
500 à 800	2,80€	5,50 €	23,00 €	1,65 €
Plus de 800	3,30 €	6,55 €	27,00 €	1,80 €

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLES EXTERIEURES			
	1/2 journée	Journée	Forfait Semaine	Garderie
0 à 499	4,60 €	9,30 €	42,00 €	1,50 €
500 à 800	4,75 €	9,45 €	43,00 €	1,65 €
Plus de 800	4,90 €	9,60 €	44,00 €	1,80 €

<b>REPAS</b>	3.30€
<b>PIQUE-NIQUE</b>	1.80€

Ils ont été étudiés afin que le prix de l'inscription soit accessible à tous.

#### A noter :

Il est indispensable d'être adhérent à l'association pour fréquenter notre accueil de loisirs.

Le montant de la cotisation annuelle est de 26€ par famille pour les habitants des communes de Marchiennes, Rieulay, Wandignies-Hamage et de 42€ pour les familles extérieures.

Aussi, les enfants des communes partenaires ou fréquentant une des écoles, sont prioritaires.

Une liste d'attente peut être mise en place si nous avons trop de demande. Ainsi, dès qu'un désistement se présente, nous appelons une famille figurant sur celle-ci.

# **Projet éducatif**

## **Accueils Periscolaires"Mercredis récréatifs"**

### **Annexe suite à la crise sanitaire liée au Covid-19**

#### **Protocole pour la réouverture:**

Les inscriptions de ces accueils de loisirs seront réservées, en priorité, aux enfants dont les deux parents travaillent ou aux familles monoparentales travaillant. Exceptionnellement, nous favoriserons les enfants accueillis à la journée complète avec repas pris sur place. En revanche, s'il reste des places, d'autres enfants pourront être accueillis.

L'équipe veillera au respect des gestes protecteurs et de la distanciation physique ainsi qu'à la limitation d'échange d'objets entre les groupes d'enfants.

#### **L'accueil des enfants:**

En accord avec la municipalité partenaire, Rieulay, l'équipe encadrante pourra accueillir 10 enfants maximum, âgés de 2 à 6 ans afin de respecter les mesures de distanciation. Cet accueil périscolaire se déroulera au sein de l'école maternelle de l'école "Le Colombier"

Les locaux utilisés seront: 1 salle d'activité, 1 salle d'activités/ dortoir, un bloc sanitaire, une cour extérieure et occasionnellement, selon disponibilité, une salle de motricité.

L'arrivée et le départ des enfants se feront sur inscription, avec des horaires différents (5 minutes de décalage entre 8h00-9h30 et 17h00-18h00). Nous veillerons à ce que les parents respectent les horaires. L'accueil des familles se fera à l'entrée en observant la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

A chaque arrivée, prise de la température de l'enfant, en vue de voir si celui-ci n'est pas souffrant, en présence du parent. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne pourra prendre part à cet accueil et repartira avec son parent. Systématiquement, après l'accueil, lavage des mains pour les enfants et l'équipe encadrante.

Aucune famille ne pénétrera dans les locaux, l'accueil des enfants se fera à l'entrée avec la distanciation physique.

Un marquage au sol sera installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. De même des inscriptions se feront au préalable pour les heures d'arrivée et de sortie qui seront échelonnées (8h-9h30 17h-18h) afin de respecter la distanciation et les attroupements au début et à la fin des accueils.

Le lavage des mains des enfants se fera à l'eau tiède et au savon : à l'arrivée, avant chaque repas, avant la sieste ou le temps calme, avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Le recours à une solution-hydro-alcoolique est réservé à l'adulte car celui-ci est trop agressif pour la peau d'un enfant.

#### **Les activités, jeux et jouets:**

La distanciation physique chez l'enfant est compliquée, les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc...seront permis, le lavage des mains des enfants sera effectué avant et après l'activité ainsi qu'un nettoyage quotidien des objets (ou ceux-ci seront isolés 24 h avant réutilisation).

Les activités seront organisées par deux groupes de 5 enfants maximum et pensées en fonction des capacités des enfants (les enfants de 2-4 ans n'auront pas les mêmes activités que les 4-6 ans)

Chaque famille apportera pour son enfant, une boîte ou un sac fermé, au nom de l'enfant, dans lequel se trouveront ses jeux ou/et jouets, serviettes à main, paquets de mouchoirs jetables et son propre distributeur de savon.

Toutes les activités mises en place, seront proposées à l'enfant, mais lui seul, son épanouissement et ses besoins fondamentaux restent au cœur de notre préoccupation. Avec nous, les enfants pourront, s'ils le souhaitent, modifier le planning.

Les activités de plein air seront organisées dans l'espace extérieur de l'école maternelle (cour), par groupe. Les sorties à proximité du lieu d'accueil seront autorisées sur le Terril des Argales sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements.

L'organisation de plein air sera conçue de façon à ce que le nombre d'enfants présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

Notre accueil périscolaire favorise l'épanouissement, l'éveil et la créativité par le biais d'activités adaptés présentées par des parents ou des intervenants professionnels extérieurs et en lien avec le thème du mois.

Ces personnes intervenant ponctuellement au sein de notre accueil des Mercredis peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes protecteurs.

### **Restauration scolaire:**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, les familles apporteront un pique-nique ou un plat froid pratique à ouvrir afin que l'enfant puisse manger seul pour un maximum d'autonomie à table.

Les groupes d'enfants mangeront à distance d'un mètre entre chaque groupe. Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

### **La Sieste:**

La sieste s'effectuera dans le dortoir. Dans la mesure du possible, un espacement des lits d'au moins 1 mètre sera prévu. L'animateur (trice) référent(e) veillera à ce que le rythme de chaque enfant soit respecté.

### **Hygiène des locaux et du matériel :**

Les locaux et objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront nettoyés régulièrement avec un produit désinfectant (une à deux fois par jour) en utilisant des gants de ménage. Les poubelles et autres conditionnement de déchets seront vidés et désinfectés (en particulier les couvercles) dès que nécessaire et au moins une fois par jour.

L'aération des locaux occupés sera fréquemment réalisée avec une durée d'au moins 10 minutes, le matin avant l'arrivée des enfants, lors des temps extérieurs, au moment du repas et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Des points d'eau seront suffisamment prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités afin de permettre le lavage des mains des enfants.

### **Le port du masque:**

L'équipe encadrante respectera les mesures sanitaires et gestes barrières : lavages réguliers des mains, port de masques et visières. Pas de port de gants, vecteur de transmission du virus.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les enfants.

### **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM:**

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'équipe doit conduire à son isolement et au port d'un masque.

Les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher.

L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Tout symptôme évocateur chez un membre de l'équipe ou une personne participant à l'accueil donnera lieu à l'isolement de cette personne et d'un retour à son domicile. Celle-ci ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'enfant ou l'animatrice devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

#### **Association Intercommunale Les Chti Bouts**

13 rue Suzanne Lanoy  
59870 Rieulay  
Tél : 09 51 25 01 22  
[www.chtibouts.fr](http://www.chtibouts.fr)

